

COMMUNE DE
**VILLENEUVE
D'OLMES**

**PLAN
DES
SERVITUDES**

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études

10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 Foix
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00

Septembre 2019 Pièce n°1/1

Servitudes légalement constituées

Lignes électriques (I4)

- lignes aériennes
- lignes souterraines

Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)

- enveloppe des zonages réglementaires

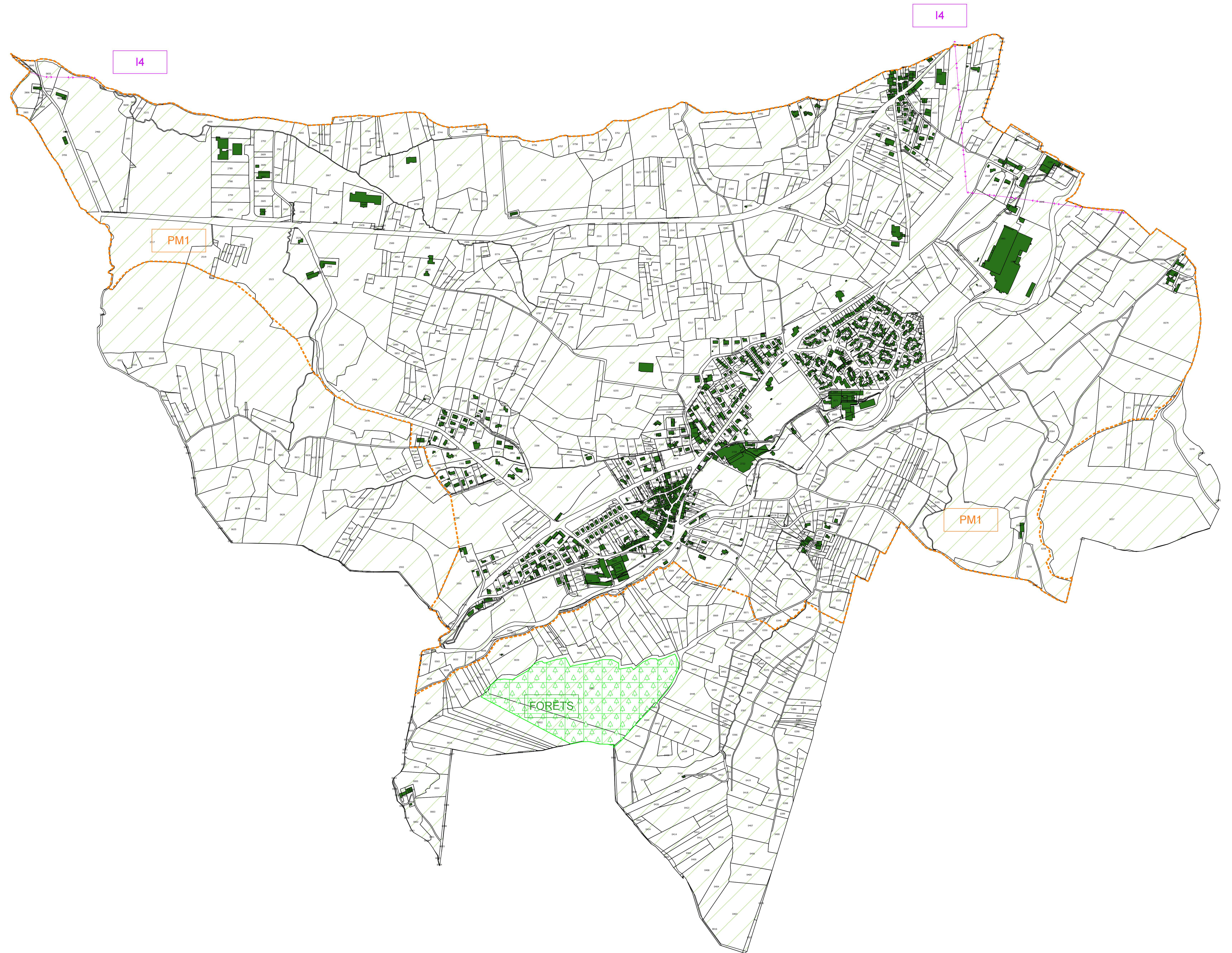
Voir plan au 1/5000e du PPR de la commune approuvé le 26/04/2001

- Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

Autres informations

- Forêts soumises au régime forestier

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.



LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRÊTÉ DE CRÉATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE